



# Arrêté fédéral relatif à un crédit d'engagement pour les garanties fédérales liées aux prêts pour réserves obligatoires 2025–2034

du 28 février 2024

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 23 août 2023<sup>2</sup>,  
*arrête:*

## Art. 1

<sup>1</sup> Un crédit d'engagement de 750 millions de francs est approuvé pour les garanties fédérales liées aux prêts pour réserves obligatoires.

<sup>2</sup> Les engagements peuvent être contractés jusqu'à fin 2034.

## Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des États, 11 décembre 2023

La présidente: Eva Herzog

La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 28 février 2024

Le président: Eric Nussbaumer

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2023 2121

